

Si vous possédez un chien de 1ère ou de 2ème catégorie, voici tout ce qu'il vous faut savoir pour être en règle avec la loi. Définition des chiens classés en 1ère et 2ème catégories :

1- Chiens de 1ère catégorie (CHIENS D'ATTAQUE)



Chiens sans pedigree morphologiquement assimilables aux STAFFORDSHIRE, AMERICAN STAFFORDSHIRE TERRIER (pouvant être dénommé "PITBUL")

Chiens sans pedigree morphologiquement assimilables aux BOER-BULL et TOSA (gros dogues assimilables à des MASTIFFS)

2- Chiens de 2e catégorie (CHIENS DE GARDE ET DE DEFENSE)

